



**HAL**  
open science

# Écrire l'histoire en vers dans la Chronique française de Guillaume Cretin

Ellen Delvallée

► **To cite this version:**

Ellen Delvallée. Écrire l'histoire en vers dans la Chronique française de Guillaume Cretin. Le Moyen Français, 2023, 88-93, pp.143-160. hal-04224593

**HAL Id: hal-04224593**

**<https://hal.science/hal-04224593>**

Submitted on 2 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Écrire l'histoire en vers dans la *Chronique française* de Guillaume Cretin

De 1515 à 1525, soit entre l'avènement de François I<sup>er</sup> et sa propre mort, Guillaume Cretin consacre l'essentiel de son activité d'écrivain à la rédaction du *Recueil sommaire de la Chronique Française*. Il s'agit d'une vaste histoire des rois de France, de l'exil des Troyens au règne de François I<sup>er</sup>, dont les prouesses se voient insérées dans un temps long et perpétuées dans les mémoires. À son couronnement, le jeune roi, en quête de légitimité et soucieux de rayonner culturellement, sollicite ainsi, en la personne de Guillaume Cretin, un des poètes les plus renommés et expérimentés de son temps<sup>1</sup>, pour composer cette chronique officielle<sup>2</sup> des rois de France. Cretin s'éteint toutefois après n'avoir rédigé, en vers décasyllabiques, que cinq des douze livres qu'il avait projetés. Son entreprise rencontra cependant un certain succès, ce dont témoigne sa continuation par René Macé (qui rédigea deux livres) et surtout une importante diffusion manuscrite entre les années 1520 et 1540 (pas moins de 32 volumes conservés<sup>3</sup>). Si le choix du vers n'a semble-t-il donc pas entravé la fortune, brève mais réelle, de sa *Chronique*, il reste toutefois à l'expliquer<sup>4</sup>. Notre hypothèse est que la chronique en vers de Cretin constitue une tentative de se démarquer des chroniques françaises existantes, afin d'insister sur la promotion et l'édification de François I<sup>er</sup>.

Cretin consacre un feuillet du prologue en prose de sa *Chronique* à expliquer le choix du vers. Il donne essentiellement trois arguments : un tel projet est inédit, il est commandité par le roi, le recours au vers constitue en soi une science. La présente étude développera donc ces

---

<sup>1</sup> Citons à son palmarès plusieurs prix aux concours poétiques des Puys, une correspondance avec un jeune Jean Lemaire de Belges en quête de reconnaissance ou avec le secrétaire d'État François Robertet, mais aussi un échange poétique non dépourvu de sel et de virtuosité avec l'indiciaire de Bourgogne Jean Molinet. Voir l'édition de ses *Œuvres poétiques* par K. CHESNEY, Genève, Slatkine Reprints, 1977 [Paris, 1932].

<sup>2</sup> L'expression est d'une certaine façon pléonastique puisque le terme « chronique », au début du XVI<sup>e</sup> siècle, désigne plus particulièrement l'ordonnement du passé et suppose un commanditaire selon les *Grandes Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart. Sur cette terminologie, voir B. GUENEE, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales. Économies Sociétés Civilisations*, vol. 28, n°4, 1973, p. 997-1116 ainsi que R. DARMON, A. DESBOIS-ÏENTILE, A. PETIT et A. VINTENON (éd.), *L'Histoire à la Renaissance, à la croisée des genres et des pratiques*, Paris, Classiques Garnier, 2015, introduction, p. 7-31.

<sup>3</sup> Voir A. BRIX et E. DELVALLEE, édition numérique à paraître de la *Chronique française*, pour une liste exhaustive des manuscrits ainsi que leur description (<https://crenum.elan-numerique.fr/>). Ces volumes comprennent un à trois livres de la *Chronique*, ils peuvent appartenir à une série plus ou moins complète (ce qui suggère que d'autres volumes ont été perdus). Certains sont très richement copiés, notamment les exemplaires destinés à François I<sup>er</sup> (série BNF fr. 2817 à 2822) et Anne de Montmorency (Chantilly, bibliothèque du Château, cotes 514 à 517), d'autres sont assez brouillons (comme le BNF fr. 4967), même si la plupart ont au moins des titres rubriqués et un emplacement prévu pour une lettrine réalisée ou non. Ces factures inégales soulignent la variété des usages du texte, tout en témoignant de son prestige et de celui de son auteur (dont le nom et la devise figurent par exemple sur la reliure de l'exemplaire du livre I conservé à la Biblioteca Apostolica Vaticana, Reg. Lat. 966). Nous nous appuyons sur la série BNF fr. 2817 à 2822, offerts à François I<sup>er</sup> ou directement reproduits à partir des exemplaires royaux, pour citer le texte.

<sup>4</sup> D'autant que ce choix formel semble avoir condamné la *Chronique française* aux yeux des rares critiques modernes qui s'y sont arrêtés : C. BEAUNE la qualifie d'« échec » (« L'échec d'un historien : le cas de Guillaume Cretin », dans *Histoires de France, historiens de la France. Actes du colloque de Reims* (14-15 mai 1993), Y.-M. BERCE et P. CONTAMINE (éd.), Paris, Champion, 1994, p. 119-136 ; c'est une « masse illisible de 20.000 vers plats » (notice de « Chronique rimée, Guillaume Cretin » dans la base Jonas-IRHT/CNRS, <http://jonas.irht.cnrs.fr/oeuvre/11148>) voire un « poème soporifique » pour H. GUY qui en édite des fragments (« La *Chronique française* de Maître Guillaume Cretin », *Revue des langues romanes*, 1904, p. 385-417 ; 1905, p. 174-185, 324-373 et 530-550, ici 1904, p. 388). La seule étude s'efforçant d'expliquer le recours au vers dans la *Chronique*, à notre connaissance, est l'article de F. CORNILLIAT, « La place du vers dans le travail historiographique des Grands Rhétoriciens », dans *La Recherche. Bilan et perspectives. Actes du IX<sup>e</sup> colloque international sur le moyen français* (Montréal, 5-7 octobre 1998), *Le Moyen Français*, vol. 44-45, 2000, p. 107-127. Voir aussi, du même auteur, les pages consacrées à la *Chronique française* dans *Poétiques de la Renaissance. Le Modèle italien, le monde franco-bourguignon et leur héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, P. GALLAND-HALLYN et F. HALLYN (éd.), Genève, Droz, 2001, p. 317-320 en particulier.

éléments d'explication en les contextualisant et montrant comment Cretin les met en œuvre dans sa *Chronique*.

## Une entreprise inédite

Dans le prologue en prose de sa *Chronique*, Cretin, après avoir longuement détaillé le rapport entre les vertus du prince et leur transmission à la postérité grâce à l'écriture de l'histoire, en vient à présenter son propre projet :

[...] si treuve l'en aucunes cronicques, tant en prose latine que françoise, contenantes plusieurs haultes emprises excellentes, prouesses et victoires pleines de triumphes, faictes et obtenues par les roys et princes qui en France ont regné et dominé. Toutesvoies nul est qui jusques à present se soit employé de iceulx faictz et gestes faire et composer œuvre par langaige mesuré, c'est assavoir en vers latins ou françoys, à tout le moins qui soit venu à congnoissance. (f. Fv-Gr)

Pour mesurer l'originalité et la cohérence du choix du vers, il convient donc tout d'abord de faire un état des lieux de l'historiographie française au tournant du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle.

### Des sources en prose (latine ou française)

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire est très majoritairement écrite en prose, le vers étant associé au mensonge<sup>5</sup>. Les histoires ou chroniques sur lesquelles s'appuie Cretin pour composer la sienne sont donc essentiellement en prose et peuvent se distinguer en deux groupes : les textes relevant de la tradition médiévale française et ceux qui appartiennent au renouveau humaniste en latin. Leur frontière n'est toutefois pas entièrement étanche (les uns puisant leurs propos chez les autres voire les traduisant) et Cretin compile ou discute des textes des deux catégories dans sa *Chronique*<sup>6</sup>.

Le texte qui a parcouru le Moyen Âge, depuis sa création à l'abbaye de Saint-Denis au XIII<sup>e</sup> siècle, qui a fait l'objet de multiples copies, réécritures et ajouts jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, et même d'éditions imprimées jusque dans les années 1550, est les *Grandes Chroniques de France*<sup>7</sup>. Elles fournissent aussi la matière des *Annales et Chroniques de France* de Nicole Gilles dans les années 1490. L'autre succès historiographique du Moyen Âge, que Cretin mentionne également, est le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (début du XIII<sup>e</sup> siècle), traduit et plusieurs fois édité à la fin du XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle. Parmi les succès historiographiques de la fin du XV<sup>e</sup> siècle que Cretin compile, figurent aussi la chronique du pseudo-Turpin, *La Mer des hystoires* ou bien des récits de vie de saints, à commencer par *La Légende dorée* de Jacques de Voragine. Enfin, même s'il ne les cite jamais, Cretin s'appuie indéniablement pour les premiers chapitres de sa *Chronique* sur

---

<sup>5</sup> « Nus contes rimés n'est verais » lit-on dans le prologue de la première traduction de la chronique du pseudo-Turpin, au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (cité par E. BAUMGARTNER, « Le choix de la prose », *Cahiers de recherches médiévales*, vol. 5, 1998, p. 7-13).

<sup>6</sup> Sur les sources de la *Chronique française* de Cretin, voir C. BEAUNE, « L'échec d'un historien », *art. cit.* et A. SLERCA, « Intorno alle fonti della "Chronique française" (1515-1525) di Guillaume Cretin », *Studi Francesi*, XXXVII-2, 1993, p. 221-242, ainsi qu'A. ARMSTRONG, « La force illisible et l'objet inamovible ? Guillaume Cretin contre les *Chroniques de France* : combat à mort » et A. BRIX, « Guillaume Cretin et les rénovateurs de l'histoire de France. Un historien parmi ses contemporains », dont les articles sont à paraître aux *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*. Pour un panorama des pratiques historiographiques à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, voir B. GUENEE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier Montaigne, 1980 ; C.-G. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nizet, 1977 ; P. DESAN, *Penser l'histoire à la Renaissance*, Paradigme éd., 1993 ainsi que L. PIETTRE, *L'ombre de Guillaume Du Bellay sur la pensée historique de la Renaissance*, Genève, Droz, 2022.

<sup>7</sup> *Les Grandes Chroniques de France*, J. VIARD (éd.), Paris, Champion, 1920-1953, 10 vol. Sur la composition et le succès des *Grandes Chroniques de France*, voir B. GUENEE, *Comment on écrit l'histoire au XIII<sup>e</sup> siècle. Primat et le Roman des roys*, J.-M. MOEGLIN (éd.), Paris, CNRS éditions et A. BRIX, [livre à paraître](#).

les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye* de Jean Lemaire de Belges, rédigés dans une prose française tantôt de style simple, tantôt particulièrement élevée et ornée<sup>8</sup>.

Parallèlement à cette veine historiographique en prose essentiellement française ou traduite, des historiographes s'efforcent de renouveler leur pratique à l'antique. Cela passe par le choix d'une écriture en latin néo-classique, renouant avec l'éloquence alors promue en Italie, mais aussi par la suppression des anecdotes, une sélection critique des faits transcrits et le questionnement sur les liens logiques des événements, ainsi qu'une place accrue accordée aux harangues. Robert Gaguin est le premier et le plus illustre d'entre eux, avec son *Compendium de origine et gestis Francorum*, publié en 1495, qui connaît de nombreuses rééditions et même une traduction en 1541. Louis XII avait confié à Paul-Émile la rédaction de l'histoire de France : celui-ci meurt avant d'achever son *De rebus de gestis francorum*, édité en 1516.

Toutes ces histoires que Cretin connaît et compile sont en prose. Elles sont imprimées dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle : leur public est celui des bourgeois lettrés, pour les textes en vernaculaire, ou bien celui des humanistes érudits, pour les textes en latin. Or Cretin ne vise aucun de ces publics : le sien est celui de la cour et du roi de France en particulier, un public amateur d'histoire mais non érudit. Cela écarte l'emploi du latin et induit une diffusion restreinte, donc manuscrite, de son texte. L'emploi du vers dans la *Chronique* de Cretin reflète ainsi la démarcation de ces traditions historiographiques.

### Entre style moyen et promotion de l'éloquence

Pourtant, François I<sup>er</sup> promeut un renouveau de la culture à l'antique, en rivalité avec l'humanisme italien. De fait, pour Cretin, l'emploi du vers est moins le signe d'un retour archaïsant aux formes d'écriture de l'histoire avant le XIII<sup>e</sup> siècle qu'un aspect de sa modernité : c'est la tentative de fonder, en français, une œuvre historiographique qui se signale par son éloquence, tout en préservant la clarté du style moyen, conformément aux vœux des humanistes. Étudiant le style de la prose latine que Robert Gaguin emploie dans son *Compendium*, Franck Collard relève la sobriété du style de l'historien, relevé de quelques recherches stylistiques en de rares endroits. Il met ainsi en évidence son projet de trouver une « voie moyenne entre un latin vulgaire indigne de l'histoire de France et un latin trop élaboré qui risquerait de nuire à la compréhension et à la diffusion du *Compendium*<sup>9</sup> ». Une telle remarque pourrait être transposée à la *Chronique* de Cretin. En effet, le vers, – mais un vers peu orné, ou bien en des endroits précisément délimités – y apparaît comme le meilleur moyen d'atteindre cet idéal humaniste consistant à la fois à renouer avec l'éloquence d'un Tite-Live, mais aussi de se conformer au précepte cicéronien<sup>10</sup> selon lequel l'écriture de l'histoire est associée au style simple ou moyen. En employant le vers, Cretin situe *de facto* son œuvre dans une forme plus élaborée que la prose : les vers deviennent le marqueur d'une recherche éloquente. C'est ce qu'explicitent les appels aux « Tréz eloquentz precepteurs et recteurs / De Meun, Greban et Georges Chastellain », mais aussi « maistre Allain », Molinet, Saint Gelais, et Jean Castel (BNF fr. 2817, f. i v), ainsi que ces vers extraits du prologue du livre III :

Si vaulsist mieulx me reposer envers  
Que avoir empris mettre proses en vers  
Mesmes congneu qu'en chose si ardue  
Fust d'un ouvrier l'excellence en art deue  
Telle que deubst attaindre le sommet  
Du stille hault qui pleine leçon mect  
De motz doréz et argentéz cantiques

<sup>8</sup> Voir A. DESBOIS-IENTILE, *Lemaire de Belges, Homère Belgeois. Le mythe troyen à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

<sup>9</sup> F. COLLARD, *Un historien au travail à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : Robert Gaguin*, Genève, Droz, 2000, p. 272.

<sup>10</sup> CICERON, *Orator* (XX, 66).

Passantz escriptz tant modernes que antiques. (BNF fr. 2819, f. 7v)

L'écriture versifiée est nettement rapprochée du désir d'égaliser les modèles d'éloquence, historiographique ou non, de l'Antiquité (ce même prologue cite au feuillet suivant Cicéron, Juvénal, Perse, Homère, Ovide, Térence et Virgile). Toutefois, le lecteur ne peut que remarquer la relative sobriété stylistique des vers de la *Chronique* : alors que le Rhétoricien avait régalé ses correspondants de rimes équivoquées confinant aux vers holorimes<sup>11</sup> ou s'était démarqué par des images élaborées dans les chants royaux présentés aux concours des Puys, la *Chronique* se distingue par un style moyen, seulement entrecoupé de passages plus élevés renfermant souvent des jugements de l'historien (c'est donc le cas des prologues). Par ses vers, Cretin trouve une façon originale de ménager l'exigence d'éloquence et de clarté qui est celle d'un historien sensible au renouveau humaniste et accomplissant un travail d'écrivain de cour.

### Les avantages du décasyllabe

Le décasyllabe s'impose pour cette double exigence : propre au sujet élevé, il relève aussi de la norme, au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, il convient d'en mesurer la valeur notamment par rapport à une production historiographique parallèle à celle de Cretin, qui ne lui sert pas de source mais probablement de modèle ou contrepoint : celles des *Chroniques* des différents règnes des ducs bourguignons des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Si les *Chroniques* de Chastelain et de Molinet sont bien en prose, leur abrégé est en vers : *La Recollection des merveilles advenues* est en alexandrins à rime brisée – à moins qu'il ne s'agisse de quatrains d'hexasyllabes<sup>12</sup>. L'alexandrin se présente à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle comme une spécialité bourguignonne<sup>13</sup> : c'est aussi le mètre employé pour la *Chronique rimée* de Nicaise Ladam<sup>14</sup>. Son usage s'est d'abord répandu dans le genre de l'épithaphe<sup>15</sup> : sans doute Cretin signale-t-il sa connaissance de cette histoire du mètre en y recourant précisément dans une épithaphe, celle de Chilpéric dans le livre II :

Qui voudra gouverner sus la chose publicque  
Et bien à droit regner s'estudie et applique,  
Abhorrer estre ainsi en vie, actes et meurs,  
Que Chilperich transi contraire à haultz honneurs. (BNF fr . 2818, f. lxxxi r)

Comme chez les chroniqueurs de Bourgogne Chastelain, Molinet ou Ladam, les alexandrins de Cretin peuvent également se lire ici comme des hexasyllabes regroupés en quatrains de rimes croisées. Ce schéma rimique particulier démontre une forte conscience que l'alexandrin est un mètre composé : la césure se voit accorder un grand poids, puisqu'elle est pourvue d'une rime. En employant le décasyllabe, Cretin se démarque donc des pratiques historiographiques de la cour de Bourgogne, dont il suggère pourtant sa connaissance. S'il refuse l'alexandrin à rime brisée, dans lequel le mot à la césure recevait une importance particulière, Cretin garde cependant avec le décasyllabe la possibilité d'employer un vers composé, avec un accent de coupe pouvant souligner un mot ou une information. Mais contrairement à l'alexandrin, le décasyllabe ne crée aucun risque de confusion avec la possibilité d'entendre eux vers brefs. Le vers décasyllabique de

<sup>11</sup> Voir par exemple l'épître LXI de Cretin à Charbonnier (*Œuvres poétiques, op. cit.*, p. 275-277).

<sup>12</sup> Voir le chapitre de P. Frieden dans le présent volume, p. #.

<sup>13</sup> O. HALEVY, *La vie d'une forme : l'alexandrin renaissant (1452-1573)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de F. Goyet, Université Stendhal, 2003.

<sup>14</sup> Voir le chapitre de B. Salvati dans le présent volume, p. #.

<sup>15</sup> M. R. JUNG, « L'alexandrin au XV<sup>e</sup> siècle », *Orbis Mediaevalis. Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Reto Radolf Bezgola à l'occasion de son quatrevingtième anniversaire*, G. GÜNTERT, M.-R. JUNG et K. RINGGER (éd.), Berne, Francke, 1978, p. 203-217.

la *Chronique française* allie donc les qualités d'être un vers français<sup>16</sup>, offrant amplitude et souplesse, capacité d'ornement et de clarté.

L'originalité réelle de Cretin, dans la *Chronique française*, est donc de recourir à un vers qui lui permet de se démarquer de ses sources médiévales et néo-latines, tout en préservant la dimension nationale de sa composition et en rivalisant avec la production historiographique humaniste. Ce choix inédit est étroitement lié au public qu'il vise (et qui conditionne également la diffusion uniquement manuscrite de son texte) : François I<sup>er</sup> et sa cour.

**Le « commandement du [...] roy de France François premier de ce nom »** (BNF fr. 2817, f. Ar)

Dans son prologue, Cretin suggère que l'emploi du vers pour l'écriture de la *Chronique* relève de la commande du roi :

Soubz ces considerations, Sire, [...] vous a pleu commander à moy vostre très humble et très obeissant et le moindre de voz serviteurs, faire ung recueil sommaire des principaulx et plus notables faitz contenuz es anciennes cronicques de France et de ce, en vers heroicques et mesuréz, composer livres contenans en brief les gestes de tous les roys passez [...]. (BNF fr. 2817, f. Gv)

En quoi la destination royale de la *Chronique française* commandait-elle son écriture en vers ? Trois éléments peuvent être avancés : les vers sont propres à l'évocation des hauts faits, ils introduisent également une dimension récréative à l'histoire racontée, ils facilitent enfin l'interaction entre le poète historien et son monarque en facilitant l'oralité et la connivence.

### Un principe d'*aptum*

Parce que ce n'est pas la norme pour raconter des histoires, le recours au vers constitue en soi la marque d'attention portée au style et à la facture de la chronique. Une telle élévation du style a pour but de correspondre à la grandeur des faits évoqués. Ce principe d'*aptum* est un lieu commun de l'historiographie chez les Rhétoriciens<sup>17</sup>. Cretin l'évoque dans le prologue en prose de sa *Chronique*, dans lequel il recommande, « par vehemence de langaige, faire equipoler et ressembler aux grandz et excellentz faitz recitez en icelles cronicques » (BNF fr. 2817, f. Gv). L'*aptum* justifiait déjà la forme versifiée des comptes rendus des expéditions italiennes de Charles VIII et Louis XII, que sont le *Voyage de Naples* d'André de La Vigne, le *Voyage de Venise* et le *Voyage de Gênes* de Jean Marot – où il déplore d'ailleurs de « descrire non en tel stille qu'il appartient, mais en lourde et par trop basse forme ainsi que la grosseur de [s]on petit entendement le peu comprendre<sup>18</sup> ». Sans doute Cretin a-t-il également ces textes à l'esprit, puisqu'il prévoit de raconter l'histoire des rois de France depuis l'exil des Troyens jusqu'aux exploits de François I<sup>er</sup> et ainsi de passer de la chronique des temps anciens au compte rendu d'actualité dont le modèle est, chez les Rhétoriciens de la cour de France, en vers.

Dans la *Chronique française*, Cretin concilie style moyen et clarté du récit historique avec facture élevée de l'*aptum* en faisant alterner les séquences répondant à l'une ou l'autre exigence. Il recourt donc à des procédés rhétoriques et poétiques divers dans des moments saillants de la chronique, qui concentrent la tension narrative ou l'éloge de la monarchie française, comme les

---

<sup>16</sup> Peut-être cherche-t-il également de se démarquer de l'histoire, certes en prose, produite par le bourguignon Lemaire dans les *Illustrations*, qui est un grand succès de librairie depuis la parution du premier volume en 1509.

<sup>17</sup> Analysé par F. CORNILLIAT dans la partie « Liens entre "éthique" et poétique » de *Poétiques de la Renaissance, op. cit.*, p. 301-320.

<sup>1818</sup> Jean Marot, *Le Voyage de Gênes*, G. TRISOLINI (éd.), Genève, Droz, 1974, p. 84. On retrouve le principe de l'*aptum* dans l'adresse à Anne de Bretagne précédant les *Prières sur la restauration de la santé de Madame Anne de Bretagne, royne de France (Les Deux Recueils)*, G. DEFAUX et T. MANTOVANI (éd.), Genève, Droz, 1999, p. 120-121).

récits de bataille. Il en va ainsi du récit des pillages de Bordeaux et Poitiers par les Turcs, avant qu'ils ne soient repoussés par Charles Martel, dans le livre III :

Qui lors ouyst getter crys et sangloutz  
En la fureur de ces Turqz au sang gloutz  
Des povres gentz, ce fust assez pour dire  
Estre sur eulx allumé le feu d'ire.  
Loupz affaméz à travers grandz troppeaulx  
D'aigneaulx petitz, pour griffes mettre aux peaulx  
Et à leur col les emporter et pendre,  
Ne sont point tant cruelz à sang espendre.  
Qui veyt adonq grandz et petitz crier,  
À jointes mains mercy à Dieu prier,  
Voyantz sur eulx fondre telles tempestes,  
Gorges coupper, abattre et coupper testes,  
Trouveroit on au monde cueurs si durs  
Qui par pitié n'eussent orreur veoir Turqs,  
D'austerité severe et incivile,  
Tyrannizer et traicter ainsi ville,  
Ainsi que feu ardant qui en four est  
Ou flamme esprise emmy une forest  
Consomme et ard ce que peult encontre ?  
Ces chiens mastins, tous forcenéz d'entrer,  
À feu et sang ainsi la cité misrent  
Et nul vivant en eschapper permisrent.  
Qui d'œil verroit telles occisions  
Faire des corps grandes incisions,  
Membres trenchéz, testes esservelees,  
Femmes courir toutes deschevelees,  
Les cueurs navréz, desja presque transsiz  
Pour leurs marys auprès d'elles occiz,  
Peres, enffentz, freres, seurs et parentes,  
Diroit on pas causes estre apparentes  
Pour en mener tant de cueur comme d'œil  
Fort excessif grand et extreme dueil ? (BNF fr. 2819, f. cxxii r-v)

Dans ce passage où tout oppose la justesse des forces françaises à l'absence totale de sens moral des païens, hypotypose, comparaisons, questions oratoires et énumérations contribuent dès les premiers vers à l'*enargeia* de ces vers : la « vehemence » du style fait parfaitement écho aux horreurs narrées.

### Le « plaisir » du récit

Une telle *enargeia* suggère également le talent de conteur de l'historien : il ne s'agit pas tant de dire l'événement que d'y plonger son public, de suggérer quel il fut<sup>19</sup>. L'exigence de l'*aptum*, dans la description animée d'un récit de bataille par exemple, se double ainsi d'un surcroît de plaisir porté au texte<sup>20</sup>. Cretin formule explicitement cette idée au seuil de sa *Chronique*, dans le

<sup>19</sup> Voir C. CROIZY-NAQUET, « Écrire l'histoire : le choix du vers ou de la prose aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Médiévales*, n° 38, 2000, *L'invention de l'histoire*, p. 71-85.

<sup>20</sup> Déjà Jean Bouchet, dans le *Temple de Bonne renommée*, composé en l'honneur de Charles de la Trémoille tué à la bataille de Marignan, expliquait le recours au vers par le plaisir (celui du défunt qui avait lu ceux de Bouchet mais aussi celui des lecteurs) : *Le Temple de bonne renommée et repos des hommes et femmes illustres*, Paris, Galliot du Pré, 1516, b. iv r. Voir l'étude de F. CORNILLIAT, « Qu'est-ce qu'un vers pour Jean Bouchet ? Autour du *Temple de Bonne renommée* », *L'expérience du vers en France à la Renaissance*, J.-C. MONFERRAN (éd.), *Cahiers V.L. Saulnier*, n°30, 2013, p. 57-75.

prologue en prose où il exprime son souhait de voir les faits « couchez et descriptz en stille et langaige attrayant le vueil et ouyr des lisans et auditeurs » (BNF fr. 2817, f. Hr) et affirme ne rechercher, *in fine*, que le « plaisir » du roi (f. ii r).

Parmi de nombreux exemples illustrant la dimension récréative de la *Chronique française*, la scène de chasse présentée au chapitre III du livre II présente un intérêt particulier. Non seulement la scène représentée fait écho aux loisirs des nobles de la cour de François I<sup>er</sup>, à commencer par le roi lui-même, mais en outre elle fait entendre des voix qui rendent la scène particulièrement vivante :

C'est ung deduyt quant cors et trompes sonnent  
Du plaisant son que forestz en resonnent.  
C'est passe temps d'ouyr aux chiens parler :  
« Va cy Clabault ! Va, ve le cy aller !  
La, la, ira Rigault, Bruyant, Fricaude,  
Marteau, Grongnard, Brifault ! Par cy va bande !  
La, cher amy, va, ve le cy fuyant ! » (BNF fr. 2818, f. xiii v)

Le plaisir à développer cette scène de chasse est, d'une part, confirmé au sein de la *Chronique* elle-même, puisque Cretin recommence l'exercice au chapitre V du livre III. L'enluminure représentant la chasse à courre de Dagobert (f. xxi r) renforce l'aspect plaisant de cette représentation cynégétique. D'autre part, le thème de la chasse avait déjà fait l'objet d'un poème de Cretin, le *Débat entre deux dames sur le passetemps des chiens et oyseaux*<sup>21</sup>, dont certains vers sont directement réécrits dans la *Chronique française* :

La noise alors commence de plus belle,  
Veneurs s'en vont apres les chiens huant :  
« Merlant, Rigault, Marteau, appelle, appelle ! »  
C'est ung deduyt d'oyr telle chappelle,  
« La, compaing, la, va, veez le cy fuyant ! »  
Trompes et voix vont sonnand et criant,  
Lamentent chiens, et chevaux tant hanissent  
Que les forests du grant bruyt retentissent. (*Débat entre deux dames*, v. 631-638)

Outre qu'elle rappelle au public de la cour les services et le renom solidement établi du poète qui y présente ses vers, une telle réécriture signale que le poème cynégétique est bien une source d'attrait pour la cour de François I<sup>er</sup>. En particulier, les vers de Cretin faisant entendre les cris lancés aux chiens conféraient un plaisir particulier aux auditeurs du texte : ils y reconnaissaient leur sport favori.

La *Chronique* en vers semble ainsi par endroits se laisser aller au strict plaisir des auditeurs ou lecteurs – dans la mesure où ceux-ci sont bien identifiés et où leurs goûts sont connus. Ce souci de procurer un « plaisir » à l'auditeur s'appuie sur la facture des vers mais aussi, comme il apparaît dans la réécriture d'un poème antérieur, par une relation étroite entre le poète et un public qu'il connaît de longue date.

### Présences subjectives

Cretin mobilise donc différentes valeurs du vers : sa nature plus élevée qu'une prose désormais établie comme norme, ou encore son association naturelle à une poésie conçue comme un loisir. Chaque fois, cette mobilisation se comprend dans le contexte courtisan de la production de sa *Chronique* : il s'agit de correspondre au roi et à ses goûts. Le vers, par sa forme même, permet ce type de dialogue entre un auteur et le public restreint et spécifique qu'il envisage pour

---

<sup>21</sup> *Œuvres poétiques, op. cit.*, p. 94-143.



son œuvre. Cretin mobilise ainsi un usage spécifique acquis par le vers à mesure que s'est développée la prose : son association à la voix, à la présence d'un auteur qui se donne comme sujet de l'énonciation de son texte<sup>22</sup>. Nombreuses sont ainsi les marques d'oralité dans la *Chronique* : non seulement elles indiquent la réception envisagée pour le texte, qui était lu à François I<sup>er</sup><sup>23</sup>, mais elles sont aussi des signes de la présence de Cretin dans son récit historiographique. Le vers permet ainsi, sans nécessairement recourir à des connecteurs logiques (ce qu'exigerait la prose<sup>24</sup>), de couler dans le couplet de décasyllabes des commentaires sur un passage. Les vers qui suivent immédiatement la scène de chasse du livre II en témoignent :

Du train qu'on tient et comme on va huyant,  
Je laisseray le surplus à comprendre  
À ceulx qui bien scavent tel esbat prendre. (BNF fr. 2818, f. xiii v)

Cette présence de Cretin, qui épouse le décasyllabe, peut être complice, évoquer sur le mode de l'allusion des événements ou loisirs de la vie de cour, ou même échanger des traits d'humour (par exemple autour de la métaphore grivoise du « labeur », dans la plainte de Dagobert sur le fait qu'il n'a pas encore d'héritier<sup>25</sup>). Mais Cretin est le plus souvent présent pour commenter son travail d'historien, orienter le lecteur dans la trame de son récit et signaler son autorité, souvent en conclusion de chapitre, comme le montrent ces exemples puisés parmi une quantité d'exemples possibles :

Or retournons aux passaiges laissez ;  
De ce propos avons touché assez. (BNF fr. 2821, f. xxiv v)

[...] Qui ne croyt mes recordz  
L'œil en fera, s'il y va, seure preuve  
Dire ne puyt sinon ce que j'en treuve. (BNF fr. 2817, f. lviii r)

L'usage du vers, pour la *Chronique française*, est donc explicitement guidé par la commande de François I<sup>er</sup> : élément indispensable pour rendre compte des hauts faits de l'histoire de France, le vers introduit également un divertissement conditionné par la prise en compte d'un public restreint dont les centres d'intérêt sont bien connus. De ce point de vue, la forme versifiée permet une véritable interaction entre l'historien et son public, que confirment les nombreuses interventions de Cretin au sein de son texte. Encadrant voire encourageant la présence de Cretin dans sa *Chronique*, les vers assoient donc son autorité de poète reconnu à la cour de France mais aussi d'historien. Alors qu'ils sont, dans l'imaginaire culturel de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, *a priori* associés à la *fabula*, ils retrouvent ainsi toute leur dimension heuristique et pédagogique.

## La « science » du vers

L'idée que la prose est véridique et le vers est mensonge s'est imposée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à devenir un véritable lieu commun. Pourtant, Cretin est loin de présenter le vers

---

<sup>22</sup> Voir notamment l'intervention d'E. BAUMGARTNER dans *Perspectives médiévales*, n° 3, 1977, p. 54 ou encore A. ARMSTRONG et S. KAY, *Knowing Poetry. Verse in Medieval France from the « Rose » to the « Rhétoriciens »*, Ithaca, Cornell University Press, 2011 ; trad. R. FEUNETTE : *Une Muse savante ? Poésie et savoir, du Roman de la Rose jusqu'aux grands rhétoriciens*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 44-69.

<sup>23</sup> Ce que Cretin explicite au terme du livre V, lorsqu'il supplie le roi de « Lecture ouyr ce volume cinquiesme » (BNF fr. 2822, f. cxliii r).

<sup>24</sup> Voir C. MARCHELLO-NIZIA, « La forme-vers et la forme-prose : leurs langues spécifiques, leurs contraintes propres », *Perspectives médiévales*, n° 3, 1977, p. 35-42 ; B. CERQUIGLINI, *La Parole médiévale. Discours, syntaxe, texte*, Paris, Minuit, 1981 ; ou encore le numéro spécial de la revue *Elseneur* dirigé par C. DENOYELLE et P. MOUNIER, « La Forme versifiée du dialogue dans les genres narratifs », vol. 37, 2022.

<sup>25</sup> Livre III, BNF fr. 2819, f. liii r.

comme une concession courtisane à la rédaction d'une *Chronique* qui demeure véridique, ni même à en faire un surcroît ornemental ou interactif à son propos. De même que les faits qu'il raconte, les vers sont porteurs de « science », pour eux-mêmes mais aussi parce qu'ils permettent forger le jugement et la compréhension des événements passés<sup>26</sup>.

### La science du vers dans la formation du prince

Dans le prologue du livre V, Cretin réfléchit à l'ensemble des savoirs nécessaires au prince, qu'il ne limite pas aux domaines directement utiles au gouvernement (militaire ou législatif par exemple). Alléguant l'exemple d'Alexandre le Grand, il souligne la nécessité pour le prince de recevoir toute « l'instruction des arts speculatifz » (BNF fr. 2822, f. Ar). Non seulement le conquérant aimait à écouter les histoires de Plutarque, mais aussi celles d'Homère : toutes deux lui étaient également profitables. Citant ensuite Platon, il généralise la portée de son exemple :

Quant homme on voyt estre constitué  
En magesté royalle et situé,  
Se, pour aultruy preceller, la lecture ayme  
Tant que equipole à sa puissance extreme,  
Science acquise en telle extremité  
Que d'excellence attainct la summité –  
Cela faisant comme les nerfz aux jointes –  
Rend la puissance et science conjointes. (BNF fr. 2821, f. Bv)

Si le prince doit cultiver tous les savoirs pour sa puissance, alors il ne doit pas ignorer celui du vers. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'éloge de l'art de rimer, tel qu'il figure dans le prologue en prose de la *Chronique française* :

[...] Comme encores de present en y a grand nombre repputans l'art poeticque et de rymer estre de petite et legiere extimation, et de telz personnaiges peult on dire qu'ilz sont ennemys de la science et qu'en eulx est veriffié le proverbe commun que la science n'a ennemys fors les ignorans. Mais s'ilz avoient gousté la vraye moelle du scavoire de poesie, et qu'ilz en eussent savouré le goust si appetissant et doulx que Platon ou troysiesme livre de ses *Loix* la reppute science divine, ilz congnoistroient leur ignorance. [...] Aristote aussi au huytiesme livre de ses *Politiques*, en la fin, fait ung chapitre intitulé des armonies rymes et melodies et, entre autres sentences, tient que telles rymes ont efficace et vertu pour entendre et retenir toute doctrine. (BNF fr. 2817, f. Gv)

Seuls les « ignorans » récuseraient la légitimité du vers dans une œuvre dont la fin est édifiante. L'éloge de cette « science divine » ne vise pas seulement à promouvoir la figure du versificateur des chroniques : Cretin parle d'ailleurs autant de « rimes » que de « poesie ». Il permet de situer l'intérêt de la *Chronique française* à un niveau supérieur à celui de la seule connaissance des exemples du passé ou leur mémorisation, grâce à la vocation mnémotechnique des vers qui est rappelée dans la dernière phrase : le texte contient de multiples sciences toutes nécessaires au prince et devient même une science sur la science et son élaboration.

### Les vers et l'apprentissage du jugement

Le vers est donc un savoir, dont la particularité est qu'il permet également d'en acquérir d'autres. Dans la *Chronique française*, le vers sert ainsi à dispenser les leçons de l'histoire : non pas

---

<sup>26</sup> Selon A. Armstrong et S. Kay, « [...] à la fin du Moyen Âge français, malgré ou plutôt à cause de l'avènement de la prose et sa revendication de transparence épistémique, la poésie établit un nouveau rapport avec ses propres formes, mais aussi sa capacité à transmettre un savoir. [...] À cette époque, la poésie [...] se prête particulièrement à transmettre et à façonner un savoir sur le monde, sur la poésie elle-même, et sur son rôle dans la société » (*Une Muse savante ?*, op. cit., p. 40).

seulement à les pointer, les enjoliver ou les rendre faciles à retenir par une suite de rimes bien trouvées, mais bien à constituer la leçon<sup>27</sup>. De ce point de vue, Cretin situe bien sa *Chronique* dans le tournant humaniste de l'historiographie, qui cherche à démontrer les causes et à en tirer des exemples pour le présent, et plus seulement à louer ou blâmer<sup>28</sup>. En proposant des rapprochements par la rime, en suggérant des liens de causalité par des échos sonores ou des effets de concordance différée, Cretin tire et invite son lecteur ou auditeur à tirer les leçons des précédents historiques qu'il prend tant de soin à lui mettre sous les yeux. Un passage du début du livre II illustre bien ce procédé. Cretin y condamne Clotaire qui, au début de son règne, se sert de l'argent de l'église pour financer ses guerres :

Mais employer le sacré patrimoyne  
Du crucifix, levant sus prestre et moyne  
Exaction, pour faire sang crestien  
Espendre ainsi, certes je croy et tien  
Que si un prince argent d'eglises touille  
Avecq le sien, enfin ceste despouille  
Fera verser son affaire à nyent  
Et trouvera tel inconvenient  
Comme fortune à gentz nuyre se avance  
Qu'il y perdra vie, honneur et chevance. (BNF fr. 2818, f. ii v)

Le passage est marqué par de nombreux effets de concordance différée : le groupe ou la proposition sont assez systématiquement clos au niveau de la césure du vers suivant. Cela crée une rupture artificielle distinguant les termes à la rime de leur complément syntaxique : il y a d'une part les prêtres et moines à qui est pris l'argent et d'autre part les exactions ; les chrétiens et le sang répandu. Ces termes ainsi mis en exergue et en regard, tout en se coulant harmonieusement dans le rythme du vers, suggèrent d'autant plus efficacement le décalage entre la sphère de la foi et ses institutions d'une part, et d'autre part la violence de la guerre. Ces concordances différées indiquent que le scandale ne vient pas seulement du fait que l'argent est levé sur les fonds de l'église (ce message est clair et Cretin l'a explicité dans un discours porté par l'archevêque de Tours quelques vers plus haut). Elles mettent au jour le problème fondamental, pour un chrétien, de faire une guerre à l'encontre d'autres chrétiens. Il n'est de richesse que d'hommes disait Jean Bodin : Cretin le rappelle en faisant pesamment rimer « patrimoyne » avec « prestre et moyne ». L'anecdote de Clotaire soulève un problème beaucoup plus lourd qu'il n'y paraît : si dépouiller l'église est une chose condamnable, qu'en est-il du fait de dépouiller la chrétienté de ses fidèles ? On voit par cet exemple que dans la présentation apparemment factuelle des événements, le travail de versification noue les éléments évoqués et en oriente la compréhension : le rythme régulier du vers stabilise le sens et ses échos à la rime constituent une nécessité verbale, invitant le public à réfléchir sur le jugement qu'il porte sur les événements narrés.

### Poésie et compréhension de l'histoire

Le vers invite également à une compréhension plus poussée des faits historiques en ce qu'il convoque inmanquablement la poésie. Parce que l'histoire est en vers, elle évoque par endroits des genres poétiques proches. Il en va ainsi au chapitre XXII du livre I, dans lequel Cretin développe longuement la lettre que l'épouse d'Amaury envoie à ses frères pour se plaindre du mauvais traitement de son mari<sup>29</sup>. Ce n'est plus là un discours inséré comme un morceau d'éloquence à la façon de Tite-Live : le modèle est plutôt les *Héroïdes* d'Ovide qui, depuis leur

<sup>27</sup> Voir Fr. CORNILLIAT, « La place du vers dans le travail historiographique des Grands Rhétoriciens », *art. cit.*

<sup>28</sup> Voir L. PIETRE, *L'ombre de Guillaume Du Bellay, op. cit.*

<sup>29</sup> BNF fr. 2817, f. lxxxviii r-lxxxix r.

traduction par Saint-Gelais dans les années 1490, sont devenues un véritable genre poétique, particulièrement en vogue à la cour de France<sup>30</sup>. Mais l'exemple du livre IV, consacré au règne de Charlemagne, est le plus significatif. Ce volume parcourt la vie de l'empereur en discutant fréquemment les sources historiographiques alléguées, ce qui n'empêche pas Cretin, parfois à la suite de ses prédécesseurs, d'intégrer des éléments légendaires à son récit<sup>31</sup>. Il évoque ainsi au chapitre IV le gouvernement exemplaire de Charlemagne et l'institution des douze pairs ; puis aux chapitres XVIII et XXII, le combat de Roland contre le géant et ensuite sa mort à Roncevaux. Les vers, ainsi que les miniatures qui les ornent plus régulièrement que dans le reste de la *Chronique*<sup>32</sup>, laissent ici affleurer le souvenir des chansons de geste<sup>33</sup>. Le vers invite donc l'historien à procéder à quelques glissements génériques, sans doute pour le plaisir de ses lecteurs et auditeurs<sup>34</sup>. Toutefois, ces passages sont bien limités au sein d'un chapitre, dans un livre où, plus qu'ailleurs, Cretin nomme et discute ses sources<sup>35</sup>.

De plus, si la poésie affleure bel et bien dans le livre IV, Cretin prend soin d'en programmer la lecture et l'effet au seuil du livre. En effet, le prologue du livre IV présente un songe allégorique du narrateur qui ne dissimule pas ce qu'il doit au *Roman de la Rose*. Dans ce songe, un chevalier combat contre une vieille pour l'honneur d'une dame : cette dame est « sainte foy catholique » tandis que l'ennemie est « loy sarrazine » (BNF fr. 2820, f. Cv). Le chevalier est Charlemagne. Par ce prologue allégorique, qui introduit la *fabula* et rompt ainsi momentanément avec l'*historia*, Cretin semble – enfin, au quatrième volume de ses *Chroniques* – céder à la poésie que ses vers suggéraient depuis le début. Pour autant, en convoquant un modèle allégorique dans son prologue, plutôt que le modèle épique que la geste de Charlemagne supposerait de façon plus évidente, il n'invite pas tant à une lecture fictionnelle de son récit, pour le plaisir, qu'à opérer un écart par rapport au strict rapport des faits pour s'interroger sur leur signification symbolique et les valeurs que le lecteur ou auditeurs pourra en tirer, à savoir le combat pour la chrétienté. Le modèle allégorique n'exclut pas totalement l'épique, mais en encadre puissamment l'effet. En d'autres termes, si le lecteur ou l'auditeur de la *Chronique française* veut céder aux charmes de la poésie, il est en droit de le faire, mais ce n'est pas pour se perdre dans le mensonge de la *fabula*

<sup>30</sup> Sur le succès des *Héroïdes* au début du XVI<sup>e</sup> siècle et leur emploi dans les œuvres courtoises et historiographiques, voir J. BRITNELL, « L'épître héroïque à la cour de Louis XII et d'Anne de Bretagne : le manuscrit fr. F.v.XIV.8 de Saint-Petersbourg », dans *L'analisi linguistica e letteraria. Actes du IIe colloque international sur la littérature en moyen français (Milan, 8-10 mai 2000)*, p. 459-484 ; P. DORIO, « La plume en l'absence » : le devenir familier de l'épître en vers dans les recueils imprimés de poésie (1527-1555), Genève, Droz, 2020 ; ou P. JOOLE, « Les *Héroïdes* d'Ovide et les épistoliers de la grande rhétorique », *Regards sur le passé dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, F. WILD (éd.), Berlin, Peter Lang, 1997, p. 47-53.

<sup>31</sup> Grâce à un exemplaire conservé à la BNF, on sait que ce livre a circulé de façon indépendante du reste de la *Chronique* : il s'agit de BNF fr. 1712, qui substitue aux seuils du texte (prologue et explicit) la mention du « quart volume » au profit de « ce volume » (f. 1r et 105r).

<sup>32</sup> C'est le seul livre où figurent des miniatures au sein du chapitre et pas seulement au début (BNF fr. 2820, f. xcii r au début du chapitre XVIII mais aussi f. ciii v et cvii r ; f. cxxiv au début du chapitre XXII, mais aussi f. cxxvii v).

<sup>33</sup> Nul doute que Geoffroy Tory se montre sensible à cette dimension épique de la *Chronique* de Cretin, lorsqu'il compare son auteur à Homère, Virgile ou Dante : « On porroit semblablement bien user des belles *Chroniques de France* que mon seigneur Cretin naguères Chroniqueur du Roy a si bien faictes, que Homere, ne Virgile, ne Dantes, n'eurent oncques plus d'excellence en leur stile, qu'il a au sien » (*Champ fleury, au quel est contenu l'art et science de la dene et vraye proportion des lettres attiques, qu'on dit autrement lettres antiques et vulgairement lettres romaines, proportionnees selon le corps et visage humain*, Paris, G. Gourmont. 1529. F. ivr). Voir S. MAILLART, « Guillaume Cretin dans le *Champ fleury* de Geoffroy Tory », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, à paraître.

<sup>34</sup> S. PROVINI étudie ces glissements du récit historiographique dans les comptes rendus des expéditions italiennes en français et néo-latin, dans « Le renouveau du poème héroïque en France au début de la Renaissance : *Le Voyage de Venise* de Jean Marot (1509) » ; *L'épopée en vers dans la littérature française*, J.-M. Roulin (éd.), *Cahiers de l'AIEF*, n° 65, mai 2013, p. 261-276 ou bien dans « Jean Marot's *Voyage de Venise* (1509) and Antoine Forestier's *Chilias heroica* (1510). A Converging of Neo-Latin and Vernacular Poetics in Early French Renaissance Heroic Poems? », *Cahiers de Recherches médiévales et humanistes*, vol. 43, 2022, p. 133-156.

<sup>35</sup> Il allègue notamment souvent la chronique du pseudo-Turpin, qui tire son autorité du fait qu'elle est attribuée à un évêque contemporain du règne de Charlemagne. Sur l'autorité du témoin des événements, voir P. AINSWORTH, « Contemporary and "Eyewitness History" », dans *Historiography in the Middle Ages*, D. MAUSKOPF DELIYANNIS (éd.), Leiden-Boston, Brill, 2003, chap. 8, p. 249-276.

épique : c'est pour parvenir, grâce à elle, à un plus haut degré de compréhension des événements de l'*historia*.

## Conclusion

Il est possible de répondre très simplement à la question de savoir pourquoi Cretin a écrit sa *Chronique française* en vers : c'est parce qu'elle est adressée à François I<sup>er</sup> et destinée à être lue auprès d'un public de nobles de sa cour. Mais un tel constat doit ensuite permettre de mesurer la richesse avec laquelle Cretin déploie les valeurs du vers, dans le foisonnement parfois contradictoire qui est le sien au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Son objectif est de produire une chronique utile en tous points au jeune monarque, c'est-à-dire capable de rivaliser, en français, avec la tradition historiographique humaniste et dans une moindre mesure avec la bourguignonne ; une chronique propre à réjouir l'audience par la célébration de sa tradition monarchique ou par des séquences dévolues à ses loisirs et à une discussion complice, mais aussi susceptible de lui fournir une « science » tant sur les plans de la rhétorique que de la morale ou des valeurs du gouvernement. De fait, si la prose est bien propre à la vérité référentielle, Cretin assume de s'en départir dans sa *Chronique*, pour faire signe vers d'autres valeurs du vers. Toute la difficulté, pour le poète et historien, est alors d'armer son texte (par des vers pas trop ornés ou de façon circonscrite, par des paratextes réguliers ou des intrusions fréquentes de la première personne faisant valoir son autorité de conteur et d'historien) pour que cette tension assumée vers la *fabula* soit bien un enrichissement de la science de l'*historia* et non un congé. Peut-être Clément Marot souhaitait-il faire l'éloge de cette entreprise lorsqu'il inscrit dans la onzième épitaphe de son « Cymetière » : « C'est de Cretin, Cretin qui tant savoit<sup>36</sup> ».

Ellen DELVALLEE  
Litt&Arts (CNRS/Univ. Grenoble Alpes)

---

<sup>36</sup> *La Suite de l'Adolescence clémentine*, dans *Œuvres poétiques*, G. DEFAUX (éd.), Bordas, « Classiques Garnier », t. 1, 1990, p. 377, v. 7.